ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de région académique des relations européennes, internationales et à la coopération
Pôle territorial de Limoges

Limoges, le 15 mai 2023

Carole DRUCKER-GODARD,
Rectrice de l'académie de LIMOGES,

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
S/C les IEN de circonscription
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
S/C les IA-DASEN

Service de région académique des relations européennes, internationales et à la coopération – Pôle territorial Limoges
Affaire suivie par :
Eric MATHELIN
Tél : 05 55 11 43 49 / 06 28 87 81 21
Mél : ce.dareic@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
87031 Limoges cedex 1

Objet : Labellisation EUROSCOL, session 2023

Le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du sport (MENJS) a créé en mai 2019, le label **Euroscol** à destination des écoles et des établissements scolaires qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues et envisager la création à terme d'un espace européen de l'éducation. Des éléments sont disponibles sur le site Euroscol (https://eduscol.education.fr/1098/euroscol-le-label-des-ecoles-et-des-etablissements-scolaires).

Le label **« Euroscol »** permet d'initier une dynamique de développement de l'offre scolaire européenne dans les territoires, de développement et renforcement des compétences interculturelles et de valorisation des écoles et des établissements français dans l'espace européen. Il constitue une reconnaissance en particulier pour de nombreux projets européens et nationaux (Erasmus+, eTwinning, …) et permet d'intégrer un réseau national d'établissements labellisés.

Le service SRA-REIC Limoges coordonne la mise en œuvre académique du « Label Euroscol ». Une commission ad hoc, attribue ou renouvelle ce label à chaque école ou établissement scolaire candidat. Des formations académiques annuelles dédiées seront proposées aux équipes des écoles et des établissements scolaires qui souhaitent s'engager dans une démarche de labellisation Euroscol. Le label est attribué une première fois pour trois ans, puis renouvelé pour trois ans, sur demande d'une école ou d'un établissement scolaire. L'école ou l'établissement scolaire labellisé utilisera le logo « Label Euroscol» dans sa communication.

Le dossier de candidature est placé en pièce jointe de ce courrier (dossier 1er et 2nd degré). Le dépôt des candidatures est à adresser en un seul envoi au service SRA-REIC Limoges par voie numérique au format PDF (ce.dareic@ac-limoges.fr) avant le **19 juin 2023**.

Pour tout complément information, le service SRA-REIC Limoges se tient à votre disposition.

DAREIC
Eric MATHELIN